

Le comité Spaak

Source: CVCE. European NAvigator. Étienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/le_comite_spaak-fr-2c330a16-0797-4e30-9a6b-d3c6de5ada0e.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



Le comité Spaak

Du 9 juillet 1955 au 21 avril 1956, un groupe de travail, composé de délégués des six gouvernements et présidé par le ministre belge des Affaires étrangères Paul-Henri Spaak, se charge d'élaborer un rapport esquissant les grandes lignes d'une future Communauté économique européenne (CEE) et d'une Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEa).

Après avoir participé aux débuts des travaux préparatoires, le Royaume-Uni décide cependant en octobre 1955 de ne plus participer aux travaux du comité Spaak dont les chances de succès lui paraissent très faibles et de toute façon peu souhaitables. Les Britanniques s'opposent en effet à une union douanière car ils désirent conserver leur autonomie tarifaire, protéger leurs industries et maintenir les liens privilégiés avec leurs partenaires du Commonwealth. En outre, l'Angleterre, qui dispose de la bombe atomique depuis 1952 et finance déjà des programmes de recherche atomique avec les États-Unis et le Canada, ne désire pas compromettre cette collaboration fructueuse en s'associant à Euratom.

Le groupe de travail – auquel, dans un premier temps, participent aussi des représentants de la Haute Autorité de la CECA - rédige un *Rapport des chefs de délégation aux ministres des Affaires étrangères* qui sert de base de négociation aux travaux de la conférence des six ministres des Affaires étrangères réunis à Venise les 29 et 30 mai 1956.

Les travaux du comité Spaak répondent aux questions posées par la conférence de Messine en ce qui concerne le choix entre un marché commun général et une intégration sectorielle partielle. Ils indiquent aussi les moyens d'atteindre les objectifs fixés par les ministres. Posant l'expérience de la CECA en exemple, le rapport va plus loin qu'une simple libération des échanges en préconisant une union douanière générale avec un tarif extérieur commun. Il n'exclut aucune production industrielle et agricole.

Le rapport Spaak conclut à une intégration sectorielle difficile. Une intégration poussée dans le domaine de l'énergie nucléaire semble malgré tout s'imposer car la recherche et le développement nucléaires sont très onéreux et par conséquent difficiles à assumer pour un État seul. L'intégration permet en effet de répartir plus efficacement les coûts. Cette recommandation semble pourtant peu probante pour les autres sources d'énergie. En effet, une intégration des hydrocarbures s'avère impossible car ils sont presque exclusivement distribués par des sociétés multinationales. L'intégration de l'électricité et du gaz apparaît quant à elle sans intérêt puisque la distribution ne se fait par contre qu'au plan national.